



# Guide à l'usage des professionnels et des bénévoles impliqués dans la lutte contre l'illettrisme

## Pourquoi un guide ?

Le comité départemental de lutte contre l'illettrisme a pour objectifs :

- Rendre **lisible et visible** le schéma départemental de lutte contre l'illettrisme.
- Proposer une **vision d'ensemble**, penser les **complémentarités** entre les dispositifs dans l'optique d'assurer la cohérence départementale.

Ce guide a pour ambition d'apporter une aide :

- Avoir **des repères** pour agir contre l'illettrisme, pour mieux **répondre aux besoins** des personnes.
- Connaître l'organisation de la lutte contre l'illettrisme en département.
- Connaître les **démarches** et les **actions** possibles.

## Pour qui ? De nombreux acteurs concernés

Ce guide s'adresse à l'ensemble des professionnels et des bénévoles impliqués, de près ou de loin, dans la lutte contre l'illettrisme.

- Vous êtes travailleur social, conseiller en insertion, formateur, éducateur, référent de parcours, médiateur, .....
- Vous intervenez dans les champs de l'insertion sociale, professionnelle, économique, culturelle.
- Vous êtes susceptible d'accueillir des publics en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle.

## Sans être spécialiste, chacun, de sa place, peut jouer un rôle

- Vous pouvez repérer une situation d'illettrisme.
- Vous pouvez évaluer les besoins, positionner une personne.
- Vous pouvez conseiller, orienter une personne.
- Vous pouvez accompagner, former ces personnes.

**TOUS ET TOUTES CONCERNÉS**

# SOMMAIRE

## Partie 1 – Du repérage de l'illettrisme à la formation

### ➤ Illettrisme ou pas ?

1. Quel public ?
2. Un schéma pour identifier la situation d'illettrisme
3. Définition de l'illettrisme
4. Un tableau pour distinguer l'illettrisme d'autres situations

### ➤ Repérer une personne en situation d'illettrisme

5. Les points à vérifier
6. Un faisceau d'indices
7. Qui repère qui ?
8. La Journée défense et Citoyenneté (JDC)

### ➤ Agir contre l'illettrisme

9. Repérer, orienter, positionner, accompagner ...
10. ... Former
11. Les différents types d'action
12. Objectif : accès à la lecture, à l'écriture, aux compétences de base
13. Récapitulatif : agir

## Partie 2 - La lutte contre l'illettrisme dans l'Aude

### ➤ Les actions dans le département

14. Dispositif Cap compétences clés
15. Plan départemental d'insertion
16. Politique de la ville
17. Formation professionnelle
18. Tableau récapitulatif : les programmes publics

### ➤ Organisation départementale

19. Organisation départementale de la lutte contre l'illettrisme
20. Veille et alerte sur les besoins
21. Un centre ressource illettrisme

## Partie 3 - alphabétisation et Français langue étrangère

### ➤ Apprendre le français

22. Les personnes ne relevant pas de l'illettrisme
23. Quelles actions ?
24. Le français langue d'intégration (FLI)
25. Les ateliers sociolinguistiques (ASL)
26. Les certifications
27. Récapitulatif des programmes publics

Prévention de l'illettrisme			4. Lutte contre l'illettrisme		Hors illettrisme	
Scolarité en cours			Sorti du système éducatif		Hors système éducatif	
Francophone		Non francophone/ allophone	Francophone		Non francophone/allophone	
Scolarisé dans une classe ordinaire		Scolarisé dans une classe ordinaire + Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)	<b>Ayant été scolarisé en France ou en langue française</b>		N'a jamais été scolarisé	A été scolarisé dans une autre langue que le français
Entrée dans l'écrit (école primaire)	Elève en difficulté de lecture (école primaire, collège, lycée)	Elève nouvellement arrivé en France éventuellement non scolarisé antérieurement)	<b>Jeune de plus de 16 ans sorti du système éducatif, adulte</b>		Jeune de plus de 16 ans sorti du système éducatif, adulte	
Prévenir les difficultés : donner le goût de lire, acquérir du vocabulaire	Ne maîtrise pas le socle commun de connaissances et de compétences en lecture et écriture	Ne maîtrise pas la langue française	<b>Ne maîtrise pas suffisamment</b> ne parvient pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parvient pas à écrire pour transmettre des informations simples. Pour certains, ces difficultés en lecture et écriture peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations, la prise de repères dans l'espace et dans le temps, etc.		N'a jamais appris à lire ni écrire, n'a pas été confronté à l'apprentissage du code écrit	Maîtrise l'écrit dans une autre langue que le français.
Apprentissage du code écrit : lecture et écriture		Apprentissage du français à l'oral et à l'écrit	<b>Formation adultes Nouvel apprentissage des savoirs de base</b>		Apprentissage du code écrit : lecture et écriture	Apprentissage du français à l'oral, à l'écrit
<b>Actions au sein de l'Ecole</b>			<b>Actions de lutte contre l'illettrisme</b>		<b>Alphabétisation</b>	<b>Français langue étrangère (FLE)</b>

## 1. Quel public ?

Extrait du site de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)

Pour agir efficacement il faut **savoir de quoi on parle, de qui on parle, se mettre d'accord sur les mots.**

Pour bien comprendre la réalité des situations des personnes, et pour trouver des solutions appropriées, il faut disposer de définitions simples et claires et **cesser de confondre illettrisme analphabétisme et apprentissage du français langue étrangère.**

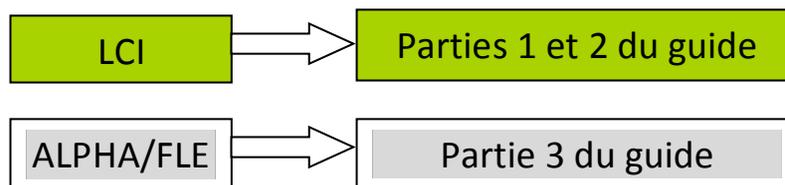
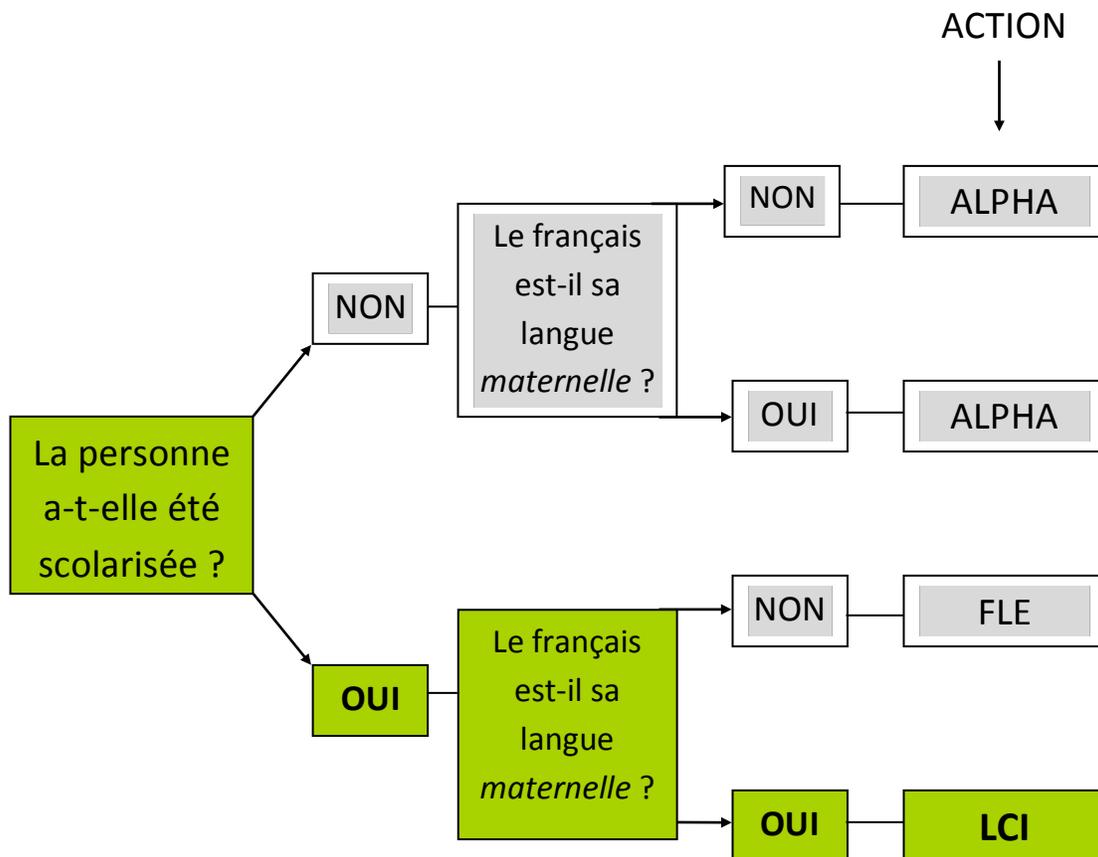
Mettons-nous d'accord sur les mots

- Pour les personnes qui ont été scolarisées en France et qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul des compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante, on parle d'**illettrisme**.
- Pour les personnes qui n'ont jamais été scolarisées, on parle d'**analphabétisme**. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier apprentissage de l'écrit.
- Les personnes ne parlant pas le français relevant de l'apprentissage d'une nouvelle langue, le français en tant que langue étrangère. En France, on parle du **français langue étrangère**.

Ces mots définissent des situations bien différentes.

Pour aller plus loin sur la notion d'illettrisme  
Site de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme :  
<http://www.anlci.gouv.fr>

## 2. Identifier la situation d'illettrisme



*Langue maternelle : langue première, langue de première socialisation.*

**ALPHA** = action d'alphabétisation  
**FLE** = action de français langue étrangère  
**LCI** = lutte contre l'illettrisme

### 3. L'illettrisme ? Définition

**L'illettrisme** est à la fois un facteur et un symptôme de l'exclusion sociale et professionnelle. C'est un fait social complexe qui concerne un vaste champ d'interventions.

« L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.

Pour certaines personnes, ces difficultés en lecture et écriture peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations, la prise de repères dans l'espace et dans le temps, etc.

Malgré ces déficits, les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture et un capital de compétences en ne s'appuyant pas ou peu sur la capacité à lire et à écrire. Certaines ont pu ainsi s'intégrer à la vie sociale et professionnelle, mais l'équilibre est fragile, et le risque de marginalisation permanent. D'autres se trouvent dans des situations d'exclusion où l'illettrisme se conjugue avec d'autres facteurs. »

ANLCI 2003

Les enjeux de la lutte contre l'illettrisme :

insertion sociale, insertion professionnelle, développement personnel, exercice de sa citoyenneté, développement culturel, cohésion sociale.

**Retenons** : la personne en situation d'illettrisme a été scolarisée en France ou en langue française, a des **difficultés en lecture et écriture** avec, éventuellement, une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base.

## 18. Les programmes publics (récapitulatif)

Programme	Pilote	Publics	Territoires	Action illettrisme	Opérateurs
Journée défense et citoyenneté	Défense nationale	Jeunes de 17 à 25 ans de nationalité française	Département	Repérage Orientation vers un prescripteur	Centre du service national Education nationale (CIO, établissements) Mission locale d'insertion
EPIDE Etablissement public d'insertion de la Défense	Défense nationale	Jeunes de 18 à 25 ans Sans qualification professionnelle, sans emploi	Département	Cadre structurant : formation générale et spécialisée, un parcours civique, un accompagnement vers l'insertion professionnelle	Centre à Marseille ou Bordeaux
Cap compétences clés	Conseil régional	Demandeurs d'emploi en situation d'illettrisme Niveaux VI et V bis dans le cadre d'un CIVIS dans le cadre d'un PPAE	2 bassins d'emploi	Prescription Positionnement Formation	Prescripteurs : mission locale d'insertion, pôle emploi, cap emploi Organismes de formation
Plan départemental d'insertion	Conseil départemental	Allocataires du RSA Public du PLIE en emploi aidé	Département Territoires des CLI	Repérage Orientation Accompagnement Actions intégrées ou indirectes	Lieux ressources insertion Conseillers locaux d'insertion
Formation en entreprise	OPCA	Salariés	Département	Sensibilisation des employeurs, repérage, positionnement, formation	OPCA Organismes de formation
Contrat de ville	Le Grand Narbonne Carcassonne Agglo Limoux Lézignan-Corbières	Habitants des quartiers prioritaires	Quartiers réglementaires de la politique de la ville	Repérage Action dites de socialisation Actions intégrées ou indirectes	Missions locales Organismes de formation Associations

## 14. Programme Cap Compétences Clés

### L'action régionale de formation pour l'emploi (Conseil régional)

*10% des demandeurs d'emploi sont confrontés à l'illettrisme.*

**La Région** organise et finance le service public régional de la formation professionnelle pour tous les demandeurs d'emploi. La loi du 5 mars 2014 élargit son périmètre avec le transfert de la formation de publics spécifiques, dont les personnes en situation d'illettrisme.

Le programme Cap Compétences Clés est principalement dédié à la prise en charge des personnes en situation d'illettrisme.

**Finalité** : formation à visée d'insertion professionnelle. Acquisition d'une aisance dans les savoirs fondamentaux (oral et écrit) afin de poursuivre un parcours de formation pré-qualifiante, qualifiante ou d'accéder à l'emploi.

#### **Public éligible au titre de l'illettrisme**

Demandeurs d'emploi **ne maîtrisant pas le degré 2 des savoirs fondamentaux** du cadre de référence national (voir fiche 12).

#### **Démarche**

1. **Orientation par un prescripteur du réseau AIO**, Accueil, d'Information et d'Orientation: Pôle emploi, Mission locale d'insertion, conseillers d'insertion du Département, Cap emploi, Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF).
2. **Positionnement rigoureux** pour mieux cibler les publics, valoriser leurs compétences, identifier les savoirs à maîtriser pour sortir de la situation d'illettrisme.
3. **Logique de parcours** de la phase de positionnement initial aux phases d'évaluation et de restitution, accompagnement avec un référent pédagogique pour chaque stagiaire.
4. **Individualisation** à toutes les phases du parcours de formation et dynamique de groupe. Adaptation aux besoins de la personne et à ses contraintes personnelles.
5. **Modalités d'organisation de la formation** : durée maximum de 12 mois, volume horaire moyen de 250 heures, à temps partiel. Groupe limité à 15 stagiaires. Entrées et sorties régulières tout au long de l'année. Signature d'un contrat individuel. Gratuité de la formation

#### **Les organismes de formation par bassin d'emploi**

- **Bassin de Carcassonne**, Castelnaudary et Limoux : GRETA de l'Aude
- **Bassin de Narbonne**, Lézignan-Corbières : Association Formation Sud
- **Plus d'information** : <http://illettrisme-analphabetisme.atout-metierslr.fr/>

## 15. Plan départemental d'insertion

### Action passerelle des lieux ressources insertion (Conseil départemental)

*20% des allocataires du RSA sont en situation d'illettrisme.*

#### Public éligible

**Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)**, éloignés de l'employabilité, en difficulté d'insertion.

Personnes soumises à l'obligation d'insertion (contrat d'insertion).

#### Démarche

1. **Un bilan, diagnostic partagé et orientation** vers un référent (pôle emploi, CMS, conseiller socio – professionnel, ...).
2. **Des Lieux ressources insertion (LRI)** – les publics les plus éloignés de l'employabilité sont orientés vers les lieux ressources insertion, parmi eux des personnes en difficulté linguistique.
  - **Des Ateliers de savoir de base** proposant une approche pragmatique des savoirs instrumentaux : par exemple comprendre une facture, remplir des formulaires administratifs, faire une recherche sur un site.
  - **Une action indirecte de la lutte contre l'illettrisme** : les activités dites de *premier niveau* peuvent déboucher sur une action de formation spécifique, de façon différée.
  - **Un accompagnement** vers l'insertion sociale ou professionnelle, l'autonomie et les savoirs utiles à la vie quotidienne.
  - **Une action-tremplin vers un projet d'insertion** : un pré – repérage et une pré - orientation des personnes en situation d'illettrisme, sensibilisation et re – motivation.

#### Les lieux-ressources insertion

- Lieu ressource de Carcassonne (FAOL)
- Lieu ressource de Narbonne, Port La Nouvelle (CDIFF)
- Lieu ressource de Lézignan - Corbières (CDIFF)
- Lieu ressource de Limoux - Quillan (CFPM)
- Lieu ressource de Castelnaudary (CFPM)

## 16. Politique de la ville

*Le pourcentage de personnes en situation d'illettrisme est deux fois plus élevé dans les quartiers prioritaires (14% au lieu de 7%).*

### Public éligible

- Habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

### Démarche

- Accompagnement vers l'insertion sociale ou professionnelle, l'autonomie et acquisition de savoirs utiles à la vie quotidienne.

La lutte contre l'illettrisme (LCI) dans les 4 contrats de ville de l'Aude

Carcassonne Agglo	Le Grand Narbonne
<p><u>Pilier cohésion sociale</u> Enjeu : permettre aux structures de proximité qui travaillent sur l'illettrisme de <b>cibler un public</b>. → Développer une responsabilité partagée dans la mise en œuvre de démarches éducatives et familiales.</p> <p><u>Pilier développement économique et emploi</u> → Faciliter le retour à l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés.</p>	<p><u>Pilier cohésion sociale</u> Enjeu : favoriser et renforcer le lien social par la participation des habitants, le soutien de la vie associative, l'apprentissage du français et <b>la lutte contre l'illettrisme</b>. → Soutenir l'apprentissage du français et <b>la lutte contre l'illettrisme</b>.</p> <p><u>Pilier développement économique et emploi</u> → Préparer le public à l'emploi, faciliter le parcours d'insertion. Actions en lien avec le <b>numérique</b>.</p>
Lézignan-Corbières	Limoux-Communauté de communes du Limouxin
<p><u>Pilier cohésion sociale</u> <u>Axe stratégique</u> : contribuer à la réussite éducative. → <b>Mettre en place un dispositif de LCI</b> à l'intention des parents → Réaliser un <b>diagnostic territorial de l'illettrisme</b>, établir un <b>état des lieux des actions</b>.</p> <p><u>Pilier développement économique et emploi</u> <u>Axe stratégique</u> : développer l'employabilité et l'emploi des personnes éloignées du marché du travail. → Développer une offre d'apprentissage de la <b>langue française</b>.</p>	<p><u>Pilier cohésion sociale</u> <u>Axe stratégique</u> : l'acquisition des savoirs et la réussite éducative pour tous. → Prévenir le décrochage scolaire, <b>lutter contre l'illettrisme</b>. Actions contribuant à la <b>lutte contre l'illettrisme</b> sur la base des orientations du comité départemental de lutte contre l'illettrisme (CDLCI).</p> <p><u>Pilier développement économique et emploi</u> <u>Axe stratégique</u> : faciliter la montée en qualification des jeunes. → Soutenir l'accès à l'emploi : sensibilisation à la pratique de <b>l'outil numérique</b> des publics bénéficiant des mesures de droit commun et d'accompagnement vers l'emploi. Proposer une <b>offre de formation</b> favorisant les mises en situation, <b>les savoirs de base, le développement des compétences-clés</b>.</p>

## 17. Formation professionnelle

*Plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme ont un emploi et 6% de ceux qui ont un emploi sont confrontés à l'illettrisme*

### Public

- Salariés ne maîtrisant pas les compétences de base (lecture, écriture, calcul).

### Démarche

- **Le compte personnel de formation (CPF)** en vigueur depuis janvier 2015, permet d'évoluer tout au long de sa vie professionnelle en bénéficiant de formations indemnisées. Financement des heures assuré par l'OPCA\*.
- Demande adressée à son entreprise qui transfère à l'OPCA.
- Acquisition du **socle de connaissances et de compétences professionnelles** dans les 7 domaines.
- **Certification CléA** : certifie officiellement que la personne maîtrise l'ensemble des connaissances et compétences dans les 7 domaines-clés. Certification reconnue sur le marché du travail, par tous les secteurs d'activité.

**\*OPCA**, organismes paritaires collecteurs agréés conseillent employeurs et salariés et permettent le financement de la formation professionnelle.

**CléA - Les 7 domaines du référentiel** du socle défini par *Le COPANEF (Comité paritaire national de l'emploi et de la formation professionnelle)* et publié le 22 avril 2015. (Pour le référentiel complet : [www.copanef.fr](http://www.copanef.fr))

La communication en français,  
L'utilisation des règles de base du calcul et du raisonnement mathématique,  
L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique,  
L'aptitude à travailler dans le cadre des règles définies d'un travail en équipe,  
L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel,  
La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie,  
La maîtrise des gestes et postures, le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

## 19. Organisation départementale de La lutte contre l'illettrisme

### Un(e) correspondant(e) départemental(e) lutte contre l'illettrisme

La lutte contre l'illettrisme s'organise au niveau régional sous l'égide de la préfecture de région.

Par lettre de mission du **préfet de l'Aude**, la correspondante départementale remplit trois principales fonctions : renforcer la lutte contre l'illettrisme, coordonner les différents partenaires et animer un comité départemental interinstitutionnel.

### Un comité départemental lutte contre l'illettrisme (CDLCI)

Ce comité est composé de l'ensemble des membres institutionnels concernés par la lutte contre l'illettrisme.

Préfecture de l'Aude
Sous-préfecture de Limoux, Sous- préfecture de Narbonne
Centre du service national
Direction territoriale Pôle emploi
Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE UT 11)
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)
Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse
Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)
Direction des services départementaux de l'éducation nationale
Conseil départemental de l'Aude
Carcassonne Agglo – Le Grand Narbonne – Lézignan-Corbières - Limoux et Communauté de communes du Limouxin

Cette instance interinstitutionnelle a pour objectifs la coordination, la mise en cohérence de l'action départementale et le renforcement des actions en fonctions des besoins (voir fiche 20 : veille et alerte).

Pour plus de précisions

Correspondante départementale illettrisme

Préfecture de l'Aude

## 20. Veille et alerte sur les besoins

Professionnels, bénévoles,

Vous repérez des personnes en situation d'illettrisme.

Vous souhaitez apporter une réponse à leur besoin. Parfois, malgré votre recherche, aucune réponse adaptée ne peut être apportée.

 **Merci de nous en informer et de nous alerter** au fur et à mesure sur ces besoins recensés sans réponse. Il est important pour le comité départemental de connaître ces besoins non couverts.

Pour ce faire, **répondre au questionnaire** ci-dessous.

Merci pour votre coopération.

Nombre de situations à signaler : Femmes :..... Hommes :.....

Localisation :.....

Il n'existe pas de réponse à son besoin.

S'il existe une action :

Le site de formation est trop éloigné.

Les jours ne conviennent pas.

Les horaires ne sont pas adéquats.

La personne a un enfant en bas âge et ne peut se libérer.

Autre(s) raison(s) :

-----  
-----

Commentaire libre :

-----  
-----  
-----

**Retourner à**

Annie Claude de Chivré, correspondante départementale illettrisme  
Préfecture de l'Aude

## 21. Centre ressource départemental illettrisme et français langue d'intégration CREPA

*Le CREPA est un espace d'animation qui met à disposition d'un public de professionnels ou de bénévoles, une information actualisée en matière d'acquisition des compétences de base.*

C'est un lieu :

- d'**accueil et d'orientation** pour adulte ayant besoin de (ré) apprendre les savoirs de base ou la langue française ; connaître les lieux d'accompagnement ou de formation dans le département, les critères, les coordonnées des structures.
- de **formation** : programme de professionnalisation pour les acteurs qui accueillent les publics concernés ou qui propose des ateliers de (ré) apprentissage.
- de **ressources** : prêt d'ouvrages divers au centre documentaire et conseils pédagogiques.
- d'**information et de sensibilisation** sur les problématiques de l'illettrisme.
- d'**appui technique** : aide au développement de projet pour la lutte contre l'illettrisme, accompagnement pour la mise en place d'ateliers d'apprentissage de la langue.

### Contact/coordonnées

Campus/FAOL  
17 Quai Riquet 11000 CARCASSONNE  
04 68 72 59 36 / crepa@ligue11.org



## 27. Les programmes publics (récapitulatif)

Apprendre le français		
CIR - Contrat d'intégration républicaine (Ex CAI)	Politique de la ville Actions de proximité	OEPPRE Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants
Etrangers primo-arrivants hors Union européenne, admis au séjour orienté par l' <b>OFII</b> dans le cadre du contrat obligatoire	Personnes immigrées/issues de l'immigration, personnes domiciliées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville	Parents d'élèves primo-arrivants ou immigrés, étrangers hors Union européenne, volontaires Formation organisée par l'établissement scolaire
Après évaluation, orientation vers des cours de français adaptés. <b>Formation linguistique</b> en fonction des besoins. 3 parcours de formation linguistique de 50 heures, 100 heures ou 200 heures.	Ateliers <b>socio linguistiques</b> Atelier d' <b>alphabétisation</b> et de <b>français langue étrangère</b> <b>Français langue d'intégration (FLI)</b>	Un espace d'apprentissage : <b>acquisition du français</b> , connaissances des valeurs de la République et du fonctionnement et des attentes de l'Ecole.
Favoriser l'autonomie et l'insertion dans la société française.	Faciliter l'intégration. Actions à visée sociale, culturelle et professionnelle.	Favoriser l'intégration Action visant à impliquer les parents dans la scolarité de leur enfant.
Niveau visé : niveau A1 puis A2. L'atteinte du niveau A2 est une condition de la délivrance de la carte de résident	Possibilité attestation FLI	Attestation d'assiduité
<u>Organismes de formation</u> GRETA de l'Aude, Association Sud Formation IRFA Sud, CFPM	<u>Carcassonne</u> : Couleurs citoyennes (ASL), CIAS (ASL), Educ Plus, <u>Trèbes</u> entraide <u>Narbonne</u> : L'Arche (ASL), Echanger et partager, Maison des jeunes et de la culture, Léo Lagrange, CIDFF, Croix Rouge Française <u>Castelnaudary</u> : Restau du Cœur, Secours catholique, Mairie/FJEP, GRETA,	Collège Jules Verne Carcassonne

## 22. Les personnes ne relevant pas de l'illettrisme

La lutte contre l'illettrisme requiert des approches pédagogiques spécifiques, différentes de celles du **Français langue étrangère (FLE)**, de l'**alphabétisation (alpha)**, ou encore de la **remise à niveau (RAN)**.

La personne qui a **besoin d'apprendre le français pour le parler, le lire ou l'écrire** n'est pas en situation d'illettrisme.

### Elle relève du Français langue étrangère si ...

- Elle ne parle pas le français. On dit qu'elle est allophone (non francophone), c'est à dire locutrice d'une autre langue. elle est non francophone ou peu francophone.
- Elle est peu francophone ou maîtrise insuffisamment la langue française.
- Elle sait lire et écrire dans une autre langue que le français.
- Elle a eu un parcours scolaire, plus ou moins long, voire d'études supérieures, diplômée ou non, dans une autre langue que le français.

### Elle relève de l'alphabétisation si ...

- Elle n'a jamais été scolarisée. Elle n'a jamais appris à lire ni à écrire dans aucune langue.
- Elle ne sait ni lire ni écrire dans aucune autre langue.

**→ Nouvellement arrivées en France ou immigrées depuis longtemps, ces personnes ont besoin d'apprendre le français, d'apprendre à parler, lire et écrire en français.**

### Identifier la situation

Vous avez besoin d'aide, contactez le **centre ressource CREPA**

Campus FAOL, 17, quai Riquet 11000 Carcassonne

T : 04 68 72 59 36 /crepa@ligue11.org

## 23. Apprendre le français : quelles actions ?

L'offre de formation pour l'apprentissage du français est multiple.

Quelle formation linguistique pour qui ?

### 1. Formations de l'OFII

(Office français de l'immigration et de l'intégration) dans le cadre du **Contrat d'intégration républicaine** (remplace le CAI depuis la loi du 7 mars 2016). Parcours personnalisé d'intégration républicaine avec formation civique obligatoire et **formation linguistique prescrite en fonction du niveau en français : 3 parcours de formation linguistique** de 50 heures, 100 heures ou 200 heures peuvent être prescrits.

→ **Etrangers (hors UE)** admis au séjour en France pour s'y installer durablement.

### 2. Ateliers socio – linguistiques, actions de proximité

Sensibilisation à la langue orale dans la perspective de connaissance et appropriation des droits, des règles de vie quotidienne, d'autonomie et soutien au projet personnel. *Voir fiche 24*

→ **Adultes immigrés**, prioritairement des femmes et résidents dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

### 3. Autres actions de proximité d'apprentissage du français

Ateliers linguistiques, cours d'alphabétisation visant l'autonomie et l'intégration sociale.

→ **Adultes immigrés** non francophones ou maîtrisant mal la langue française, ayant été scolarisés ou pas.

### 4. Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE)

Apprentissage du français organisé par un établissement scolaire.

→ **Parents d'élèves nouvellement arrivés en France** ou issus de l'immigration.

Coexistence et complémentarité des dispositifs sur une même zone géographique sont recherchées afin de renforcer l'offre de formation linguistique dans une **logique de parcours d'apprentissage du français**.

## 24. Le français langue d'intégration (FLI)

Le concept de « **français langue d'intégration** » a été initié par la *Délégation générale à la langue française et aux langues de France* et la *Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté*. Il s'agit d'une démarche dans la continuité du CAI devenu Contrat d'intégration républicaine.

Le FLI identifie son domaine par rapport aux **finalités** :  
le français pour l'intégration sociale, économique et citoyenne des migrants adultes.

**Pour qui ? Le FLI** répond aux besoins en formation en langue française des adultes migrants dont le français n'est pas la langue maternelle.

**Quoi ?** Il vise de façon conjointe un **usage quotidien de la langue** et l'apprentissage des outils d'une bonne insertion dans la société française. Il **privilégie la forme orale et la lecture sans ignorer l'écriture**.

**Quels organismes ? Label et agrément FLI**

Cette formation dispensée par des **organismes de formation labellisés**. Seul ce **label FLI** permet aux organismes de formation de délivrer une attestation aux apprenants migrants. **Le label FLI** est attribué par une Commission de labellisation, créée par décret (n°2015-870 du 16 juillet 2015).

**L'agrément FLI** concerne les **associations** de bénévoles. L'offre et les services visent l'intégration sociale, linguistique, culturelle et socioprofessionnelle des adultes migrants : ateliers socio - linguistiques, actions linguistiques de proximité, cours d'alphabétisation, ...

Fiche écrite à partir du **référentiel FLI** que vous pouvez retrouver complet sur le site :  
<http://www.interieur.gouv.fr>

## 25. Les ateliers sociolinguistiques (ASL)

Les **ateliers sociolinguistiques (ASL)** sont des **actions de proximité** qui **s'inscrit dans une dynamique territoriale** favorisant la connaissance et l'appropriation des services et dispositifs publics ainsi que des règles et modes de fonctionnement de la société française, **tout en offrant une sensibilisation à la langue orale.**

### L'ASL, pour qui ?

- Adultes immigrés,
- prioritairement des femmes,
- domicilié(e)s dans les quartiers relevant de la politique de la ville,
- peu autonomes dans la vie quotidienne et souhaitant le devenir rapidement.

Pour être soutenus, les ASL doivent répondre à un faisceau de critères :

les projets proposés sont portés de préférence par des **associations de proximité**, favorisant le **maintien ou la restauration du lien social dans les quartiers d'habitation.**

Ces ateliers doivent **permettre une connaissance et une appropriation des droits, des obligations et des règles de vie quotidienne en France** ; ils favorisent l'autonomie, l'émancipation, particulièrement des femmes ; ils apportent un soutien au projet personnel, qu'il s'agisse d'un projet d'autonomie sociale, d'un projet professionnel ou d'un projet d'engagement citoyen ; ils offrent aux participants un **parcours personnalisé.**

### Actions labellisées ASL

Carcassonne : Association Couleurs citoyennes, Centre intercommunal d'action sociale / Carcassonne Agglo (CIAS)

Narbonne : Association L'Arche

Trèbes, Alzonne : Centre intercommunal d'action sociale / Carcassonne Agglo (CIAS)

## 26. Formations linguistiques

### Les certifications

<p><b>Attestation FLI</b> Français langue d'intégration Seuls les organismes de formation labellisés FLI délivrent l'attestation.</p>	<p>Attestation reconnue par l'administration française pour les procédures d'accès à la nationalité française et de résidence en France.</p>
<p><b>DILF</b> Diplôme initial de langue française Créé en 2006 par l'éducation nationale</p>	<p>Locuteurs non francophones, grands débutants en français langue étrangère et nouveaux arrivants en France. Niveau visé du cadre européen : A1</p>
<p><b>DELF</b> Diplôme d'études en langue française</p>	<p>Public FLE avec une maîtrise de l'oral. Quatre diplômes : DELF A1, DELF A2, DELF B1, DELF B2</p>
<p><b>DALF</b> Diplôme approfondi de langue française</p>	<p>Niveau supérieur au DELF Public souhaitant poursuivre un parcours universitaire</p>
<p><b>TCF</b> Test de connaissance du français Attestation de résultat</p>	<p>Adultes souhaitant connaître leur niveau de compétence en français pour des raisons d'étude, professionnelles ou personnelles. Niveaux évalués A1 à C2 du CECRL</p>
<p><b>CECRL</b> Le cadre européen commun de référence pour les langues définit les niveaux de maîtrise d'une langue étrangère en fonction de savoir-faire dans différents domaines de compétence.</p> <p><b>Utilisateur élémentaire</b> : A1 (découverte) et A2 (niveau intermédiaire) <b>Utilisateur indépendant</b> : B1 (niveau seuil) et B2 (avancé) <b>Utilisateur expérimenté</b> : C1 (niveau autonome) et C2 maîtrise</p>	
<p><b>Pour toute précision, s'adresser au centre de ressource, Le CREPA</b> Campus FAOL 17 quai Roquet 11000 Carcassonne <a href="mailto:crepa@ligue11.org">crepa@ligue11.org</a> / 04 68 47 56 22</p>	

## 5. Les points à vérifier pour reconnaître une situation d'illettrisme

### REPÉRER

C'est savoir **distinguer une situation d'illettrisme**, révéler une situation qui n'est pas apparente, découverte par hasard ou par examen ; dans ce cas, on se donne les moyens.

**La personne qui a des difficultés pour lire et écrire est en situation d'illettrisme si ...**

- Elle parle le français
- Elle a plus de 16 ans
- Elle est sortie du système éducatif
- Elle a été scolarisée en France ou en français
- Elle a donc appris à lire et à écrire en français, et a abordé l'ensemble des apprentissages scolaires en français.

→ **Cette personne n'a pas besoin d'apprendre le français,**

→ **Elle a besoin de maîtriser le code écrit et les savoirs de base.**

→ **On peut l'orienter vers une formation « illettrisme »**

### Un faisceau d'indices

Au cours d'un entretien, des indices peuvent permettre d'indiquer ou confirmer la situation d'illettrisme (voir fiche 6).

Reconnaître une situation d'illettrisme  
Vous avez besoin d'aide, contactez le **centre ressource illettrisme : CREPA**  
Campus FAOL, 17, quai Riquet 11000 Carcassonne  
T : 04 68 72 59 36 /crepa.faol@orange.fr

## 6. La non maîtrise des savoirs de base un faisceau d'indices

### ➤ Indices liés à l'histoire de vie, au parcours scolaire de la personne

- scolarisation en France (distingue les personnes relevant de l'alphabétisation et du français langue étrangère)
- scolarisation en institution spécialisée, en pointillé (absentéisme important, problème de santé, ...)
- sortie prématurée du système scolaire
- difficulté d'insertion professionnelle

### ➤ Indices liés aux repères spatio-temporels

- souvent en retard ou très en avance aux rendez-vous (rapport temps-distance)
- raconte sans respecter la chronologie, si interrompu, reprend depuis le début pour retrouver ses repères.
- met du temps à répondre aux questions du type « *avant cela, qu'avez-vous fait ?* » *Et après que s'est-il passé ?* »
- ne peut pas construire un itinéraire
- a des difficultés à se projeter dans l'avenir

### ➤ Indices liés à l'expression orale

- utilise un vocabulaire restreint
- s'exprime avec des phrases incomplètes ou incorrectes
- énonce des phrases peu élaborées
- transforme des sons, certains mots.

### ➤ Indices liés à l'expression écrite

- avance une raison pour ne pas écrire elle-même (de type « *j'ai oublié mes lunettes* », « *j'écris trop mal, faites-le à ma place*, « *je remplirai le document à la maison et je le rapporterai la prochaine fois* »)
- écrit de façon difficilement déchiffrable
- dit avoir besoin d'un modèle pour écrire ses coordonnées
- hésite et écrit de façon peu reconnaissable des mots usuels
- ne met pas d'espace entre les mots : « *jemapelle* », ne segmente pas correctement les mots
- écrit de la même façon « *mais, mes, mets,...* », confond les homonymes
- utilise l'espace-feuille sans tenir compte des conventions d'écriture (marge, retour à la ligne, interligne, ...)

### ➤ Indices liés à la compréhension écrite

- sollicite de l'aide pour comprendre certains mots, certains signes courants
- demande de lui expliquer le contenu du courrier reçu, du document
- demande ce qu'il faut faire avec le questionnaire remis dans le cadre de la rencontre
- ne s'engage pas seule dans l'écrit ; attend des explications.

*A partir du document réalisé en 2007 par le comité de pilotage régional composé des correspondants départementaux illettrisme.*

## 7. Qui repère qui ?

**La situation d'illettrisme** croise souvent d'autres problématiques telles que la santé, le logement, l'emploi,...

De nombreux professionnels sont donc susceptibles de repérer une situation d'illettrisme.

Le professionnel peut découvrir la situation au hasard de l'action ou au contraire relever des indices qui l'alertent et l'amènent à approfondir.

Tout organisme est en situation de pouvoir repérer des personnes en situation d'illettrisme puis de les orienter.

- **Le bureau du service national** dans le cadre de la journée défense et citoyenneté : **les jeunes de 17 à 21 ans** repérés sont signalés à la Mission locale ou à la DSDEN (*voir fiche 8*).
- **La Mission locale** : **jeunes de 16 à 25 ans**.
- **Pôle emploi** : **demandeurs d'emploi**
- **Cap emploi** : **personnes en situations de handicap**.
- **Les lieux-ressources du département** (Conseil départemental) : personnes en difficulté d'insertion **bénéficiaires du revenu de solidarité active** (RSA).
- **Les directions des ressources humaines dans les entreprises, OPCA, organisations syndicales** : **les salariés**.
- **Organismes publics, collectivités, associations, tout professionnel** : **tout public**.

## 8. La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) Un repérage de tous les jeunes

La Journée Défense et citoyenneté (JDC, ex JAPD) organisée par le centre de service national, a pour objectifs de sensibiliser aux questions de la Défense, au devoir de mémoire, à la citoyenneté, aux droits et devoirs qui y sont liés.

**Qui ?** Tous les jeunes français, entre 16 et 25 ans, filles et garçons, scolarisés ou non.

### Repérage

#### des jeunes en difficulté de lecture (DDL)

Au cours de la JDC, des tests sont effectués afin d'évaluer les niveaux de lecture et repérer les jeunes en difficulté de lecture.



### Signalement

par le bureau du service national

- **Si le jeune est scolarisé**, à la direction départementale de l'éducation nationale (DSDEN). L'établissement scolaire poursuit ou réajuste l'aide au jeune en difficulté.
- **S'il est en apprentissage**, au centre de formation des apprentis (CFA). Le centre de formation organise l'aide au jeune en difficulté.
- **s'il n'est plus scolarisé**, à la Mission locale ainsi que les EPIDe (établissement public d'insertion Défense) qui peuvent proposer une formation.

---

En 2015, au niveau national, si **90,1%** sont des lecteurs capables de traitement complexes, **9,9%** de jeunes sont en difficulté de lecture dont **4,3%** avec des difficultés sévères correspondant à la situation d'illettrisme.

Dans l'Aude, **4,5%** des jeunes sont en grande difficulté.

Centre du service national Aude, Hérault et Pyrénées-Orientales  
Caserne Mangin 4 rue Rabelais 66000 Perpignan

## 9. Repérer, orienter, positionner, accompagner...

Chaque professionnel peut intervenir auprès de la personne en situation d'illettrisme à des étapes différentes, en fonction de son champ de compétences.

### REPÉRER

C'est savoir **distinguer la situation d'illettrisme**, révéler une situation qui n'est pas apparente, soit découverte par hasard soit par examen ; dans ce cas, on se donne les moyens.

### SENSIBILISER

C'est **décrypter avec la personne la plus-value de l'acquisition des savoirs de base** dans sa vie quotidienne, professionnelle, sociale et familiale et donc favoriser son adhésion au projet.

### ORIENTER

C'est **informer la personne**, lui **indiquer** des directions possibles dans son parcours personnel et professionnel.

### POSITIONNER

C'est **évaluer précisément les acquis, les besoins** d'une personne  
L'informer du résultat de l'évaluation, de ses compétences et besoins.

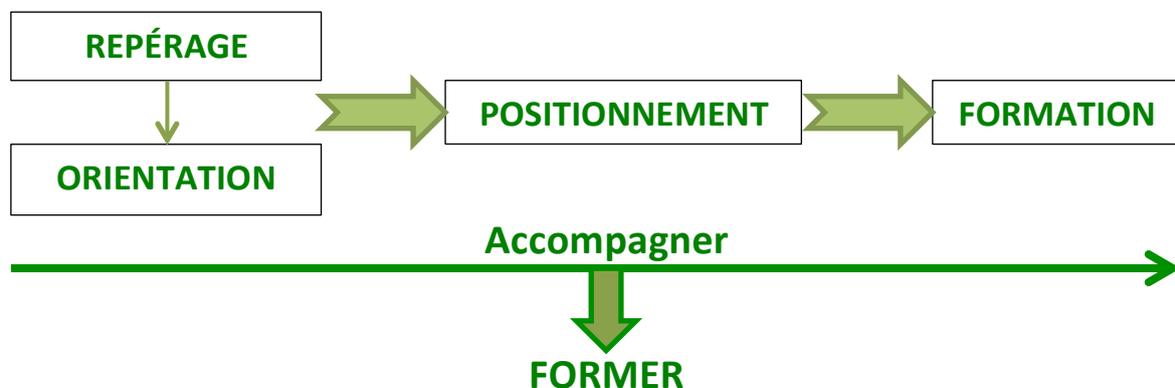
### ACCOMPAGNER

**Être aux côtés de la personne pour** l'écouter, la conseiller, **l'associer à chacune des phases** pour construire de la continuité dans son parcours.

Chaque étape précédant la formation conditionne l'adhésion de la personne et son implication dans la démarche de résolution de ses difficultés.

## 10. ... Former

Dans une **démarche concertée avec la personne**, il s'agit de construire la **cohérence de son projet** et la **continuité de son parcours** personnel et professionnel.



C'est construire et apporter une **réponse pédagogique adéquate aux besoins** de la personne. Il revient aux organismes de formation d'organiser le dispositif pédagogique, à partir du positionnement de la personne.

C'est permettre à la personne

- de **réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit** dans le cadre de formations de base, de stages, d'ateliers, ...
- de **maîtriser suffisamment la lecture, l'écriture, le calcul, d'acquérir les compétences de base** pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante.

### Savoirs de base ?

Noyau qui regroupe le parler, lire, écrire, calculer, le raisonnement logique, le repérage dans l'espace et le temps.

On parle d'une **formation de base, d'acquisition des savoirs de base**.

- *L'OCDE, l'UNESCO définissent le socle de **compétences nécessaires pour garantir à chaque personne des conditions favorables à son épanouissement personnel, à sa citoyenneté active, à son intégration sociale et culturelle ainsi qu'à son insertion professionnelle.***

## 11. Les différents types d'action

### Actions de lutte contre l'illettrisme

#### Actions de formation

→ **Lutte contre l'illettrisme stricto sensu** : actions de formation conduites par des organismes de formation.

#### Actions non labellisées

→ Le plus souvent **ateliers de savoirs de base**, actions conduites par des associations.

### Actions concourant à la lutte contre l'illettrisme

#### Actions intégrées

→ Démarche non spécifique à la lutte contre l'illettrisme, intégrant **les savoirs de base dans une finalité multiple**.

Par exemple l'apprentissage du code de la route dans un objectif de mobilité (permis de conduire), associé à des temps nécessaires d'apprentissage du lire – écrire.

#### Actions indirectes, différées

→ Démarche non centrée immédiatement sur les savoirs de base, comme les **activités culturelles pour renouer avec l'écrit, faire évoluer son rapport au savoir, reconquérir l'image de soi** ou encore des démarches de **remise en confiance** pouvant croiser une démarche de recherche d'emploi.

La situation d'illettrisme est globale,  
elle ne trouve pas sa réponse  
dans la seule acquisition technique du code écrit.

## 12. Objectif : accès à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base

*La lutte contre l'illettrisme consiste à permettre à chacun d'accéder à la lecture, l'écriture et les compétences de base nécessaires à l'autonomie dans les activités courantes de la vie quotidienne puis à l'autonomie dans la société de la connaissance.*

### **Les degrés de maîtrise de compétences** *(d'après le cadre de référence national)*

#### **Degré 1 Repères structurants**

- Se repérer dans l'univers de l'écrit (identifier des signes et des mots)
- Se repérer dans l'univers des nombres (base de la numération), dans l'espace et dans le temps
- Participer à des échanges oraux avec des questions et des réponses simples

#### **Degré 2 Compétences fonctionnelles pour la vie courante**

- Lire et écrire des phrases simples
- Trouver des informations dans des documents courants
- Donner et prendre des informations orales lors d'un entretien
- résoudre des problèmes de la vie quotidienne nécessitant des calculs simples

#### **Degré 3 Compétences fonctionnelles pour la vie courante**

- Lire et écrire des textes courts
- Argumenter et résoudre des problèmes plus complexes
- Utiliser des supports numériques

*Degré proche du certificat de formation générale (CFG)*

#### **Degré 4 Compétences pour agir dans la société de la connaissance**

- Etre autonome, à l'aise dans la société
- Pouvoir continuer de se former

*Correspond à la fin de la scolarité obligatoire, degré proche des exigences de la formation générale des qualifications de niveau V.*

Aller plus loin : Cadre national de référence  
Site de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme :

<http://www.anlci.gouv.fr>

### 13. Récapitulatif : agir

	Quoi ?	Comment ?	La personne
 <b>REPÉRER</b>	Reconnaître, dépister une situation d'illettrisme	Au cours d'un entretien, dans le cadre d'une action à partir de critères, d'un faisceau d'indices.	Montre des signes de gêne face à l'écrit. <u>Exemple</u> : remplir un formulaire.
<b>POSITIONNER</b>	Evaluer les acquis, les compétences. Cette évaluation permet de définir les besoins de la personne	Dispositif d'évaluation avec outils formalisés : entretien, tests, retour sur l'évaluation et projet personnalisé.	Adhère au projet, se mobilise pour devenir autonome et surmonter les obstacles dus à sa situation.
<b>ACCOMPAGNER</b>	Répondre au besoin d'accompagnement Préparer la personne à une future formation.	Action différée, action tremplin, passerelle : action de remise en confiance, estime de soi, ....	Centrée sur une autre activité, motivée.
<b>FORMER</b>	Répondre au besoin de formation : acquisition des savoirs de base	Un formateur organise l'apprentissage des savoirs de base, stricto sensu. Le formateur intègre des savoirs dans une action ayant une autre finalité.	La personne est impliquée dans la démarche, mobilisée sur les apprentissages.

Un professionnel, un bénévole remplissant une de ces cinq fonctions, est un acteur qui contribue à la lutte contre l'illettrisme.